

**VILLAGE DU BRASSUS**  
ADMINISTRATION**PREAVIS N° 9 / 2024**  
**RELATIF À LA RÉFÉCTION DE LA PLACE DEVANT LE BÂTIMENT DES COLLÈGES 16**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

La Commune du Chenit a voté le 25 mars 2024 un préavis concernant la mise en séparatif de la rue des Rosiers au Sentier et de la rue des Collèges au Brassus. Les travaux concernent les canalisations de notre bâtiment des Collèges 16. Le but est de reprendre tous les écoulements d'eaux claires (grilles et cheneaux) et de les raccorder dans un nouveau collecteur spécifique qui s'évacue au ruisseau. L'ancien collecteur unitaire devient un collecteur d'eaux usées, ce qui diminue la part d'eaux claires envoyées vers la STEP et améliore son fonctionnement. Concrètement, toutes les eaux claires issues du bâtiment des Collèges (toiture) et de la place en enrobé, situées sur notre parcelle, sont déviées dans le nouveau collecteur. La place actuelle va donc subir plusieurs fouilles pour y installer les tuyaux d'évacuation. Une fois les travaux de mise en séparatif terminés, il sera nécessaire de remettre en état toute la place goudronnée.

Ce préavis prévoit la réfection complète de la place en enrobé devant notre bâtiment. Il est à noter que ces travaux sont prévus conjointement avec le bâtiment voisin des Collèges 14, propriété d'Audemars Piguët qui a également prévu de refaire totalement la place devant son bâtiment. L'exécution conjointe des travaux permettra une économie de 50% au niveau de l'installation de chantier. Nous prévoyons également, dans la mesure du possible, de réaliser ces travaux parallèlement à la construction d'un équipement sportif sur la place de sport des Collèges (Préavis 3-2024-Équipement sportif) ; ceci permettrait une économie d'environ CHF 9'000.-, réalisée sur la réutilisation des déblais terreux pour la place de sport.

La demande de devis nous permet de vous présenter les montants suivants :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| ▪ Réfection complète de la place<br><i>Alcord</i> | CHF 90'000,-           |
| ▪ Divers et imprévus                              | CHF 9'000,-            |
| ▪ <b>Montant total des travaux, TVA comprise</b>  | <b>CHF 99'000,-TTC</b> |

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 9/2024

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à réaliser les travaux réfection de la place devant le bâtiment des Collèges 16
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de CHF 99'000,-
- 3/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et de l'amortir par prélèvement sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4.

Le Conseil exécutif